

Comité de projet Mobilités actives
Mercredi 16 février 2022 18h

Présents : Raphaëlle Moutet, François Masselot, Thierry Batut, Jean-Marie Puslecki, Frédéric Martarèche, Thomas Garnier.

Excusés : Jérôme Riouall, Guillaume Couronné, Alan Vergnes, Daniel Grzebyk, Aurore Chesnay, Cyrille Triozon

Vu le petit nombre de présents, nous avons une conversation libre sur les sujets de mobilités évoqués précédemment, pour que tout le monde reste au même niveau d'information.

1. Nous évoquons la mise en place de la **Zone à Faible Émission**.

Jean-Marie Puslecki partage avec nous la contribution du 3CTE à la concertation 3M :

Consultation ZFE

Avis du Conseil Consultatif Citoyen pour la Transition Ecologique commune de Clapiers

Au vu des contraintes imposées par ce dispositif, dont nous ne remettons pas en cause la pertinence, il apparait aux membres du Comité la nécessité d'amplifier et de préciser les solutions alternatives pour atteindre les objectifs de réduction de la pollution aux particules fines, parmi lesquelles :

- La construction d'un réseau de liaisons de pistes cyclables permettant de se rendre à Montpellier depuis n'importe quelle commune de la Métropole en toute sécurité, ainsi qu'un réseau de pistes cyclables intercommunales.
- Un accompagnement social renforcé et diversifié pour permettre aux automobilistes à revenus modestes de changer leurs véhicules.
- L'installation d'un réseau de bornes de recharge des voitures électriques, notamment au pied des logements collectifs.
- L'intensification des liaisons communes-arrêts de tram, notamment en journée et le weekend en proposant un service de navettes à fréquence élevée (au moins 4 liaison/h).

Concernant les clapiérois, le nœud de liaison entre Clapiers et Castelnau ne permet pas le développement de la pratique du vélo du fait d'un trafic routier important sur la RM65 et d'une traversée extrêmement dangereuse de Castelnau-Le-Lez au milieu des voitures sur une chaussée étroite. Nous demandons donc :

- La sécurisation de la RM65 en séparant la piste cyclable de la route par des bornes
- La construction d'une piste cyclable sécurisée pour la traversée de Castelnau-Le-Lez

Par ailleurs, la RM65 étant exclue du dispositif lors de la phase 1, nous demandons une réduction de la vitesse de 70 à 50km/h sur cette portion.

Nous demandons également à Montpellier Méditerranée Métropole d'organiser des réunions publiques dans les communes de la métropole afin d'assumer en toute transparence la mise en œuvre de ce dispositif, et pour informer les citoyens de l'importance de ce dispositif pour réduire les risques pour la santé et de répondre à leurs inquiétudes. En tant que comité citoyen engagé dans la transition écologique, nous serons vigilants à ce que la mise en œuvre de cette ZFE ne se contente pas de rendre l'air du cœur de Montpellier sain au détriment de celui de sa périphérie.

2. Le budget participatif 2022 est lancé.

La prochaine réunion proposée est une visite de terrain, analyse de cyclabilité.

Merci pour votre participation !